



Pensez **sécurité.**
Rentrez **sain et sauf.**

Si vous avez un cas positif confirmé de COVID-19

Destinataires : Tous les chefs d'équipe

Situation :

Un employé qui était au travail a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.

Ce que vous devez savoir :

Lorsqu'un cas positif de COVID-19 est confirmé, l'autorité de santé publique locale en est informée. Il incombe à cette autorité de faire ce qui suit :

- Elle avise la personne qu'il s'agit d'un cas positif confirmé de COVID-19.
- Elle mènera une enquête pour déterminer avec qui la personne a été en contact (recherche des contacts).
- Selon le niveau d'exposition en milieu de travail, elle peut faire des recommandations à l'employeur concernant les mesures à prendre sur place (p. ex., nettoyage).

Ce que vous devez faire :

Si vous apprenez qu'un employé de votre centre de travail a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 (c'est-à-dire, l'employé vous signale la situation ou l'autorité de santé publique locale communique avec vous), vous devez suivre ces étapes :

1. Parlez à l'employé touché. Pendant l'appel, assurez-vous de discuter de chacun des éléments suivants. Une aide à la discussion complète est à votre disposition (**lien vers l'aide à la discussion pour parler à un employé**) :
 - L'employé commencera un congé pour mise en quarantaine.
 - Un dossier sera ouvert auprès de Canada Vie.
 - Demandez-lui son consentement pour diffuser son identité auprès d'autres personnes en milieu de travail relativement au diagnostic de COVID-19.
 - **Proposez-lui le soutien du Programme d'aide aux employés et à la famille** (1 866 565-4903).
2. Appelez l'équipe d'intervention en cas d'incident critique (ECRI). Informez immédiatement votre chef d'équipe et le Centre de rendement par secteur (**lien vers la liste nationale**) pour faire un appel afin de déterminer ce qui suit :
 - Comment gérer les employés actuellement dans le milieu de travail
 - Les mesures de nettoyage et de désinfection requises
 - La communication pour les employés en milieu de travail
 - La réorganisation des opérations
 - Les prochaines étapes pour mobiliser l'autorité de santé publique locale

3. Informez votre CLMSS et les employés en milieu de travail qu'un cas positif de COVID-19 a



Pensez **sécurité.** Rentrez **sain et sauf.**

été confirmé (*utilisez le modèle de communications aux employés ci-dessous*) et transmettez-leur les décisions prises lors de l'appel de l'ECRI.

4. Si des employés sont renvoyés chez eux, assurez-vous que :
 - vous avez une liste de tous les employés et leurs coordonnées (numéro de téléphone et courriel, si possible);
 - vos employés connaissent votre numéro de téléphone pour communiquer avec vous en cas de changement de situation ou s'ils ont des questions.
5. Suivez le procédé de renvoi d'un dossier pour un congé pour mise en quarantaine et communiquez avec votre partenaire d'affaires des RH si vous avez besoin d'aide ([feuille de calcul des congés pour mise en quarantaine](#)).
6. Saisissez le code d'absence de l'employé dans le SAP ([outil de travail sur les congés pour mise en quarantaine](#)) et prenez toute autre mesure précisée lors de l'appel de l'ECRI.

Modèle de communication aux employés :

- Merci pour votre temps. Je comprends que vous avez des préoccupations au sujet du coronavirus étant donné la situation actuelle, alors je voulais vous donner des renseignements importants.
- Nous avons un employé qui a été identifié comme étant un cas positif de COVID-19.
- Pour des raisons de protection de la vie privée, je ne peux pas nommer l'employé, mais je voulais vous faire part des mesures que nous avons prises en conséquence pour protéger votre santé et votre sécurité avant tout. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'autorité locale de santé publique et nous suivons ses recommandations. **OU**
- Nous avons demandé et reçu la permission de **Jean Tremblay** de vous donner son nom. Cela pourrait vous aider à déterminer si vous avez été en contact étroit avec **Jean** et quelles mesures vous devez prendre.
- Tout d'abord, l'autorité locale de santé publique va effectuer la « recherche des contacts », ce qui veut dire qu'elle va communiquer avec toutes les personnes qui auraient pu être en contact étroit avec la personne qui a reçu un diagnostic positif pour la COVID-19. Ensuite, elle déterminera qui sera mis en quarantaine et fournira des conseils aux personnes qui devront passer un test.
- Nous procédons également à l'assainissement des aires de travail avec lesquelles la personne pourrait avoir été en contact, ainsi que des aires communes comme les allées, les vestiaires et la cafétéria. Nous voulons nous assurer que cette installation est sécuritaire pour tous.
- Le Comité local mixte sur la santé et la sécurité (CLMSS) est également informé de la situation et nous allons continuer de communiquer avec lui régulièrement à mesure que les choses évoluent.
- Je comprends que vous pourriez avoir des préoccupations malgré toutes les mesures prises, ce qui est normal.
- Si vous êtes préoccupé par votre propre santé en raison d'un contact en milieu de travail ou si vous éprouvez des symptômes semblables à ceux de la grippe, comme de la toux, de la fièvre ou de la difficulté à respirer, nous vous encourageons à communiquer avec l'autorité de santé publique et à m'informer ou à informer votre chef d'équipe avant de retourner au travail.
- Dans le but d'assurer la sécurité des employés et de leur répondre de manière responsable, Postes Canada travaille en étroite collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada



Pensez **sécurité.**
Rentrez **sain et sauf.**

(ASPC) à l'échelle nationale.

- Merci de votre patience et de votre compréhension. Nous allons continuer de vous tenir au courant des développements. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.
- De plus, si vous ressentez du stress ou de l'anxiété, ou si vous souhaitez simplement parler à quelqu'un, Homewood Santé, notre fournisseur du PAEF, est à votre disposition en tout temps. Le numéro à composer est le 1 866 565-4903.